

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021

Le projet PMGMR

Des solutions sont possibles et démontrées!

Québec, le 26 janvier 2016

Remerciements

Je remercie le Conseil de quartier de sa contribution au mieux-être du quartier. De cet exercice démocratique découle ma présente démarche.

Cette réflexion émane plus directement de ma contribution aux travaux du Comité de biométhanisation du Conseil de quartier Maizerets. L'évolution de ma pensée découle des échanges et des préoccupations partagées avec Mme Mélanie Lévesque, MM. Jean-Yves Desgagnés et Yvan Ouellet.

Cependant, la présente rédaction n'engage que ma seule personne, le présent document se situant en dehors du mandat confié par le Conseil de quartier au Comité sur la biométhanisation. Les membres du Conseil de quartier et ceux du Comité de biométhanisation n'ont pu être consultés sur le présent contenu.

Le projet PMGMR

Des solutions sont possibles et démontrées!

Ce document se veut le partage d'une réflexion d'un résident du quartier Maizerets, interpellé par les conséquences et les impacts sociaux des moyens utilisés à ce jour par la Ville de Québec pour disposer de ressources potentielles, trop souvent traitées comme une problématique de «déchets».

Les procédés d'incinération mis en place par la Ville de Québec, il y a 85 ans, suite au démarrage du premier incinérateur, doivent être à nouveau réfléchis. Nous devons en ce 21^{ième} siècle, tenir compte de nouvelles connaissances, de moyens et de stratégies choisis et appliqués dans près de 300 villes américaines.

Le préambule du document du Projet du plan métropolitain semble exprimer cette vision. Il précise ...« *D'autant plus qu'il est moins coûteux de récupérer, de réemployer ou de ne pas générer ces matières, que de les éliminer. Sur le plan social, c'est sans équivoque plus acceptable en 2015, de remettre en circuit des matières qui autrement seraient perdues*» document du Projet du plan métropolitain, p.1

Nous nous appuyerons donc sur cet énoncé afin de poser un regard critique sur les stratégies mises en place à ce jour dans la Ville de Québec. Nous identifierons quelques-unes des nouvelles solutions appliquées dans des milieux urbains équivalents.

Notre prémisses étant que des milieux ayant des gabarits de population équivalents se retrouvent devant des problématiques et potentiellement devant des sources de solutions proches.

Nous aimerions proposer des pistes de solutions à l'incinération et à la bio-méthanisation. Pistes que nous identifions comme : moins coûteuses, créatrices d'emplois directs, socialement plus acceptables, réductrices d'émissions de GES et d'impacts sur la santé publique.

Selon nous, la démarche de réflexion du PMGMR offre à la Ville l'opportunité de réévaluer ses méthodologies et approches « *dans le contexte où les nations de la Terre se sont entendues sur des mesures encore plus contraignantes pour limiter les émissions de GES...*» Denis Coderre, Maire de Montréal, La Presse, lundi , le 25 janvier 2016, section débat.

Incinerer

La mise en place par la solution d'incinération est un échec: environnemental, économique , social et historique.

Vers les années 1930, la Ville de Québec démarrait le fonctionnement d'un premier incinérateur. Par la suite, on a construit deux autres versions de ce type d'équipement. Ce choix d'équipement, en plus de contaminer les sols, l'air et l'eau, a :

- détruit à forts coûts des millions de tonnes de matériaux pour une bonne part réutilisables et de grande valeur, d'irremplaçables ressources ;

- rendu des terrains impropres à l'usage par une lourde contamination, tel Pointe-aux -Lièvres;
- créé divers impacts sur la santé populationnelle tant: par la dispersion des poussières que par les émissions de GES et autres contaminants, (selon des sources scientifiques recueillies pour des équipement semblables);
- subventionné par nos taxes et impôts, une source de pollution signifiante.

Des choix possibles, une vision à définir

Quelles solutions entrevoir à partir de telles problématiques... pouvons-nous mettre en place des solutions démontrées réalistes nous permettant d'agir sur chacun des énoncés. Est-il envisageable de:

- réduire significativement les coûts d'exploitations des équipements,
- récupérer des ressources de grandes valeur et par ce moyen créer des emplois,
- améliorer la qualité de vie des résidents du centre Ville et de la région,
- réduire une importante source de GES et de contaminants,
- potentiellement récupérer des terrains,
- impliquer les citoyens, les commerçants et les industriels dans un processus de réduction à la source.

Des solutions possibles et rentables démontrées:

Le compostage

Une brève recherche nous indique que dans plusieurs communautés américaines, (voir sources de références) des exemples probants existent et des solutions sont appliquées et ce depuis plusieurs années.

Le plus remarquable de ces exemples et souvent le plus cité est l'approche démarrée il y a 13 ans par la Ville de San-Francisco qui a initié la politique " **Zéro déchet** ".

Cette ville de «850 000 habitantsretraite déjà 80% du contenu de ses poubelles.». *source*
Actualité 15 décembre 2015, p. 37 Les pionniers du zéro déchet.

San-Francisco vise l'objectif de " zéro déchets" pour 2020. Cette ville envoie au compostage et ce à chaque jour 650 tonnes de matières organiques. Leur site de compostage est situé à 40 km au nord de San-Francisco.

Considérant que la technologie du compostage en site ouvert est reconnue moins coûteuse, techniquement simple d'opération et sécuritaire.

Suggestions:

- **Étudier pour la CUQ et ce pour une période de 20 à 30 ans les avantages économiques et environnementaux qu'offrirait l'ouverture et le développement de deux centres de compostage ouverts. Sites à implanter sur les territoires de Portneuf (un centre y opère actuellement) pouvant desservir le secteur ouest du territoire et un site à St-Tite-des-Caps**

(un parc industriel situé le long de la 138 est actuellement inoccupé, il est selon nous situé à plus d'un kilomètre des résidences (à valider) pouvant desservir le secteur est.

- Établir une cueillette spécifique des matières organiques par l'implantation d'un système d'un troisième bac.
- Comparer les avantages économiques et sociaux qu'amènerait la réduction du gabarit proposé de l'usine de bio-méthanisation, coûts incluant l'ensemble des coûts d'implantations et d'opérations du projet sur une période projetée de vingt à trente ans par rapport à l'implantation et l'exploitation de sites de compostage.
- Tenir compte dans le choix de décision du principe de l'équité environnementale. L'effort et les impacts environnementaux de la gestion des matières organiques étant demandés principalement aux résidents du quartier Maizerets. Ce quartier est déjà fortement impacté. Il subit depuis nombre d'années les dommages de l'exploitation de l'incinérateur.

La Ville de Québec indique ne pas disposer sur son territoire de terrains lui permettant de réaliser le compostage tant en site ouvert qu'en site fermé. Est-il opportun de rappeler que le PMGMR vise à apporter une réponse pour l'ensemble de la CUQ (sauf Lévis). À ce titre pourquoi les terrains propres au compostage doivent-ils se situer sur le seul territoire de la Ville de Québec? L'important à nos yeux demeure de trouver des sites propres à l'usage et ce à une distance acceptable. De plus, la Ville utilise déjà en dehors de son territoire un site d'enfouissement.

L'incinération

Des technologies autres que l'incinération et l'enfouissement sont possibles.

Recology, la coopérative chargée de la collecte des ordures de la ville de San-Francisco traite chaque nuit « 200 camions à poubelles... qui toutes les 30 secondes lui arrachent une tonne de rebuts pour la recracher dans l'entonnoir béant de l'usine de traitement des ordures» *Actualité idem*

Objectivement, la ville de San-Francisco applique une approche en économie circulaire, l'approche sera brièvement décrite plus bas dans la réponse aux questions déposées.

Cet approche permet tant: la création d'emplois, le développement de la richesse collective, préserve les ressources et diminue l'empreinte écologique.

Considérant que la technologie de récupération est démontré moins onéreuse, moins polluante et préserve les ressources environnementales que la technique de l'incinération:

Suggestions :

- Étudier pour la CUQ et ce pour une période de 20 à 30 ans les avantages tant économiques, sociales et environnementales d'orienter les stratégies de récupération des matières résiduelles afin qu'elles puissent entrer dans un circuit circulaire de récupération.
- Établir une politique établissant des objectifs quantifiables de récupération et de transformation.

● **Prévoir un objectif établissant la fermeture de l'incinérateur.**

San-Francisco évite l'incinération. Interrogée sur le recours à l'incinération Juliana Bryant responsable de la politique Zero Waste pour le département de l'Environnement, à San Francisco indique. «**Q** Avez-vous recours à un incinérateur? **R** Non, il n'y en a aucun dans toute la région de la Baie et il n'y en aura sans doute jamais. Ce que nous savons, c'est d'abord que ça coûte cher à opérer, et qu'en plus ça ralentit les progrès du recyclage parce qu'une fois qu'on possède l'incinérateur, il crée de la demande pour des déchets à brûler. On devient alors plus intéressé à jeter les résidus dans le feu qu'à les recycler.» <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/vu-dailleurs/201411/15/01-4819361-san-francisco-la-recuperation-et-rien-dautre.php>.

Kevin Drew, Coordinateur du programme Zéro Déchet, Département de l'environnement, ville de San Francisco indique participer aux programmes «ONG Global Alliance for Incinerator Alternatives (GAIA) qui lutte contre l'incinération des déchets à l'échelle internationale, un mode de traitement émetteur de gaz à effet de serre et consommateur de ressources énergétiques fossiles. San Francisco défend la reconversion des déchets et s'oppose à leur ensevelissement. Trop de villes européennes ont encore recours à ces méthodes d'éliminations onéreuses, polluantes et sources de gâchis. C'est une erreur. Réutilisés, recyclés, transformés, les déchets deviennent des ressources. Et ce système coûte finalement moins cher à la collectivité.» <http://www.challenges.fr/economie/positive-economy-forum/20150917.CHA9493/comment-san-francisco-est-devenue-la-ville-modele-du-zero-dechet.html>

Réponses aux questions proposées

▣ **Considérez-vous que les cinq grands enjeux identifiés dans ce projet sont appropriés et de nature à orienter correctement les gestes que la région posera au cours des années à venir?**

Nous craignons que les solutions et les objectifs tels que proposés par la CMQ impliquant le maintien de la «problématique» de l'incinération vont faire perdurer l'importante «problématique» de pollution, tant pour les résidents de Maizerets que pour l'ensemble de la communauté métropolitaine. **En ce sens les mesures proposées nous semble inadéquates et devraient être révisées.**

▣ **En tenant compte des habitudes actuelles des citoyens, des institutions et des entreprises, croyez-vous que les objectifs proposés sont convenables, insuffisamment ambitieux ou trop ambitieux?**

Les habitudes et les attitudes des citoyens, des institutions et des entreprises doivent être revus et améliorés. **Les objectifs proposés par la CMQ sont insuffisamment ambitieux.** Plusieurs communautés obtiennent de meilleurs résultats. Notre voisine immédiate, la ville de Lévis se fixe l'objectif de "zéro déchet", plusieurs autres villes américaines se sont fixées ce même objectif.

□ À votre avis, les mesures proposées sont-elles adéquates pour atteindre les objectifs que s'est fixé la CMQ?

Il ne faut pas avoir comme objectif la seule réduction d'impacts à l'incinération. Il faut vouloir établir un protocole de fermeture de l'incinérateur et ce pour le mieux-être de tous et de chacun. Il faut étudier sérieusement les avantages économiques et sociaux d'une telle fermeture pour notre milieu de vie. *« Le recyclage au Pier 96 (site de revalorisation de San-Francisco) a ainsi créé 178 emplois, rémunérés de 40 000\$ à 80 000\$ dollars par an, tous réservés aux habitants des quartiers défavorisés proches. " Croyez-vous qu'une décharge publique ou un des incinérateurs dont raffolent les Européens engendrent de la richesse économique? Interroge Debbie Raphael, directrice de l'environnement de la Ville ». Source Actualité*

□ Quelles mesures pourraient être prises par la CMQ ou quels messages pourraient être formulés auprès de la population pour avoir un impact sur la réduction de la quantité de matières résiduelles à gérer?

Il me semble stratégique pour notre communauté de développer une approche et d'appliquer une vision en économie circulaire.

L'économie circulaire, c'est quoi?

L'« économie circulaire est un système économique dont les flux de production et de consommation suivent un cycle fermé. Dans ce type d'économie, les flux sortants tels que les déchets ou les produits toxiques sont réintégrés dans le processus de production comme matières premières industrielles ou agricoles. Cette approche circulaire s'oppose au modèle linéaire qui consiste à extraire, fabriquer, utiliser, jeter.» Source : *plateformec*

«L'économie circulaire ... joue un rôle nouveau dans la gestion des déchets et du recyclage. À cet égard l'économie circulaire est un modèle innovant qui a pour objectif de rechercher l'efficacité de l'économie des ressources[8]. Cela passe par le fait de donner une seconde vie aux produits et notamment par des méthodes de réemploi, de réparation et de réutilisation des matières premières. D'un autre côté l'économie circulaire conduit aussi à des avantages économiques. Cette méthode peut être facteur d'attractivité d'un territoire et d'opportunité d'emplois[9]. Le déploiement d'une économie circulaire permet de créer de nouvelles activités notamment dans le secteur de l'écoconception, gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables»

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_circulaire

□ Quelles mesures incitatives (information et sensibilisation, service, tarification, réglementation ou autre) permettraient d'encourager l'adoption de bonnes pratiques, que ce soit à la maison, en entreprise ou dans les lieux publics?

L'approche mise en place à San-Francisco «implique un fonctionnement par tryptique de trois poubelles: noire pour les détritiques non traitables, bleu pour le recyclage et verte pour le compost»

Actualité idem

«C'est le pari ambitieux de la ville de San Francisco qui a décidé de faire de l'élimination des déchets une de ses mesures phares. Tri obligatoire depuis 2009, puces intégrées au fond des poubelles, taxes sur les débris non-recyclables, interdiction des sacs plastiques...»

<http://future.arte.tv/fr/zero-dechet-est-ce-possible/objectif-zero-dechets-san-francisc>

Une solution inspirée de cette idée serait de séparer le coût de traitement de gestion des matières résiduelles du compte de taxes. Deux contenants bleu et vert seraient fournis par les municipalités. Ces ressources récupérées étant facilement valorisables, le traitement serait autofinancé et idéalement sans frais pour l'utilisateur.

Le contenant noir serait au frais des résidents, chaque chargement de bacs au camion serait au frais du propriétaire. La facture des coûts serait établie sur une base annuelle, au prorata de l'usage. Le coût ainsi extrait des comptes de taxes, serait connu et assumé par chacun des usagers.

Les usagers ayant intérêt à éviter d'amener à la rue des bacs non remplis, les coûts de cueillettes seraient aussi rendus plus efficaces.

□ Quels moyens efficaces permettraient de détourner un plus grand pourcentage de matières recyclables vers les centres de tri (information et sensibilisation, service, tarification, réglementation ou autre)?

«La mairie (San-Francisco) par l'intermédiaire de la coopérative, dépense en effet plus de quatre millions de dollars par an en campagne d'affichage et en séances d'informations» Actualité idem.

De telles approches démontrées efficaces à San-Francisco seraient à mettre en place. L'éducation et la sensibilisation doivent être votre fer de lance, et ce sur une base continue. La démarche doit se structurer sur le long terme.

□ Que proposez-vous pour encourager les entrepreneurs en construction, rénovation, démolition à trier les débris (plutôt que de les déposer pêle-mêle dans des conteneurs)?

D'abord une approche incitative et par la suite interdire aux entrepreneurs qui refusent de participer aux projets de tri à la source le droit aux différents programmes de subventions de la Ville. « Une bonne parole c'est bien, une bonne parole et un gros bâton c'est mieux » Abraham Lincoln

□ Quelles mesures permettraient d'éviter que les résidus dangereux (peinture, piles, produits pharmaceutiques, etc.) se retrouvent à l'incinération ou à l'enfouissement?

Permettre aux résidents parfois sans moyens de transport, la cueillette à domicile ou à proximité une ou deux fois par année. Nous pouvons nous inspirer de la cueillette des encombrants.

Conclusion

Ma conclusion est somme toute positive, des solutions sont envisageables. Il nous faut «créer l'espoir d'un recyclage total de nos déchets, clé d'une réduction sensible des émissions de gaz à effet de serre.» Philippe Coste Actualité 15 décembre 2015

Afin de contribuer à vos démarches et réflexions je me permets de joindre un document en annexe. Peut-être pouvons-nous mutuellement nous en inspirer, ce que j'espère.

Marcel Paré
citoyen de Maizerets

Autres sources :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2011). *Durabilité et équité : Un meilleur avenir pour tous*. Rapport sur le développement humain 2011. New-York: ONU. Disponible en ligne à: <http://hdr.undp.org/fr/content/rapport-sur-le-d%C3%A9veloppement-humain-2011>

Zéro déchets

<http://www.roubaixzerodechet.fr/2015/06/23/rencontre-exceptionnelle-avec-robert-reed-pionnier-du-zero-dechet-la-demarche-roubaisienne-est-exemplaire/>

<http://www.roubaixzerodechet.fr/wp-content/uploads/2014/11/charte-soutien-engagement-zero-dechet-roubaix.pdf>

<http://villedurable.org/2012/12/08/san-francisco-une-ville-zero-dechet-en-2020/>

<http://www.recologysf.com/index.php/for-homes/residential-bulky-item-collection><https://player.vimeo.com/video/41163970?portrait=0>

<http://www.recologywesternoregon.com/>

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2015/11/san-francisco-ville-sans-dechets/>

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/05/28/comment-san-francisco-s-approche-du-zero-dechet_4421676_3244.html

<http://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201507/13/01-4885258-san-diego-impatiente-de-devenir-une-ville-zero-dechets.php>

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/etats-unis-san-francisco-la-ville-zero-dechet_1672251.html

Actualité 15 décembre 2015, p. 37 Les pionniers du zéro déchet.

Économie circulaire :

<http://www.vric.ca>

<http://instituteddec.org/linstitut/quest-ce-que-leconomie-circulaire>

Annexe au document**Le projet PMGMR****Des solutions sont possibles et démontrées!**

"Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause"

LE MONDE | 25.05.04 | 14h20

Voici le texte des dix articles de la Charte de l'environnement.

Le peuple français, considérant que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ; (...) que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ; que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution (. ..) ;

Proclame :

Art. 1^{er}. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé.

Art. 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Art. 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou, à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement.

Art. 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Art. 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus.

Art. 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social.

Art. 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Art. 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Art. 9. La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Art. 10. La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

